



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Services numériques innovants (SNI)

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Formulaire de collecte de données à caractère personnel : Mentions
d'information à faire figurer

Pour toute question contacter :

Délégué ministériel à la protection des données

delegue-protection-donnees@culture.gouv.fr

1. Les informations à caractère personnel qui vous sont demandées sont nécessaires pour l’instruction de votre dossier. Elles sont destinées au ministère de la Culture, en sa qualité de responsable du traitement.
La base de licéité du traitement est l’exécution d’une mission d’intérêt public.
2. Elles pourront être communiquées, pour ces mêmes finalités, aux services concernés du ministère de la Culture.
3. Elles sont conservées pendant une durée de 24 mois à compter de la date de dépôt de votre dossier. À l’issue de ce délai, elles seront détruites manuellement.
4. Les informations à caractère personnel qui vous sont demandées pourront également être utilisées pour l’envoi d’une enquête de satisfaction ayant pour but d’améliorer la qualité du service rendu. La base de licéité de ce traitement est l’intérêt légitime.
La réponse à cette enquête est facultative. Toutefois, si vous souhaitez ne plus la recevoir, il vous suffit de cliquer sur ce lien :
<https://minculture.sphinxonline.net/v4/s/a7f17m>
5. En application de la Règlementation sur la protection des données personnelles, vous disposez d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation du traitement, d’opposition pour motif légitime et du droit de définir le sort de vos données après votre décès, qui s’exercent auprès du Délégué à la protection des données par courrier électronique à l’adresse suivante : delegue-protection-donnees@culture.gouv.fr ou par courrier postal à l’adresse suivante : Délégué à la protection des données – 182, rue Saint-Honoré – 75033 Paris cedex 01, en justifiant de votre identité par tout moyen.
6. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits relatifs à la réglementation sur la protection des données ne sont pas respectés, vous avez le droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.